



Déclaration liminaire à la Formation Spéciale Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'Hérault du 30 septembre

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCT de l'Hérault,

Nous constatons une hausse spectaculaire des signalements dans le RSST (de 600 à 1400 en 2 ans). Il est pour nous évident qu'elle est due à une forte dégradation des conditions de travail, en lien notamment avec l'inclusion systématique. Les accidents de travail reconnus passant de 162 en 2023 à 258 en 2024 sont pour nous un indicateur indéniable de pénibilité. Ces constats accablants questionnent sur l'efficacité d'une prévention faisant plutôt figure de miroir aux alouettes dans le contexte d'austérité actuel.

En ce mois de septembre, nous n'avons pas oublié le calvaire subi par les personnels au moment des fortes chaleurs de fin d'année scolaire. Nous n'admettons pas les réponses qui nous ont été faites à ce moment-là. Celles-ci révèlent l'indifférence de notre employeur vis-à-vis de la santé de ses personnels. Ainsi les personnels de l'école Freud de Montpellier qui subissaient des températures de 35, 37 et même 40° dans les classes se sont vu répondre : « Les directeurs d'école sont en capacité d'aménager les temps scolaires. Il faut qu'on s'adapte ». Nous constatons que les pouvoirs publics n'assument pas leurs responsabilités faute de moyens pour l'isolation, la climatisation, et le chauffage l'hiver. Il en va de la responsabilité de l'employeur Education Nationale de protéger dès aujourd'hui la santé physique de ses agents (art. L4121-1 du Code du Travail) et le maintien de bonnes relations avec les collectivités territoriales ne peut être mis en avant pour justifier un statu quo de fait.

Concernant cette rentrée, les personnels des écoles subissent une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail par le non-respect des droits notifiés par la MDPH. Les élèves privés de places en ESMS sont scolarisés au forceps sous couvert d'inclusion. En à peine 8 jours de classe, 4 signalements évoquent des violences sur des enfants et des adultes, des mises en danger, notamment en maternelle. Que ce soit dans les écoles ou les collèges, la pénurie d'AESH s'accroît : il en manque par exemple 8 au collège Marcel Pagnol de Montpellier, à l'école Sarah Bernhardt il manque 33h. Les accompagnements individuels absorbent les AESH, les mutualisés bénéficient d'une poignée d'heures restantes, quand il en reste. Les personnels réclament des AESH, des prises en charge RASED, du soin, des places en ESMS et des aménagements de scolarité pour toutes les situations qui le nécessitent. Les personnels du collège Fontcarrade de Montpellier seront en grève le mardi 7 octobre pour exiger le remplacement immédiat des AESH en congé de maladie et que les deux temps-plein non pourvus le soient. A l'injonction qui est faite aux personnels de « faire avec », nous répondons qu'il n'est pas possible de faire sans. Ainsi, considérer qu'une notification d'AESH mutualisé est respectée dès qu'un élève en bénéficie 1h par semaine revient à dégrader les conditions d'exercice des personnels en ne répondant pas aux besoins des élèves. Ces économies sur le dos personnels et des enfants les plus vulnérables doivent cesser. Tous les postes et places nécessaires doivent être créés pour qu'il n'y ait plus de Petite Section à 30, d'enseignants non remplacés, d'AESH avec 10 élèves à suivre et de soins refusés à ceux qui en ont besoin.

Récemment, des lycéens se sont rassemblés devant leur établissement. Ils l'ont fait sur des revendications qui rejoignent celles des personnels : l'abrogation de Parcoursup, la création de postes d'enseignant. Nous condamnons toute intervention des forces de l'ordre face à des élèves pacifiques. Cela est de nature à mettre en difficultés les personnels de lycée, soit parce qu'ils tenteraient une médiation, soit parce qu'ils devraient prendre en charge des élèves choqués.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence que cet été, des collègues ont été les premiers impactés par la baisse de 10 % de leur rémunération suite à un congé maladie. Ce n'est pas en sanctionnant financièrement les personnels malades que leur employeur prend soin de leur santé. Cette perte s'ajoute aux 31,5 % de pouvoir d'achat perdus depuis 2000, dégradant davantage encore le statut social et les conditions de vie des personnels.

Nous demandons enfin que soit fourni à la F3SCTD le bilan de la médecine de prévention.